

Appel à la grève illimitée des professionnels de la santé du secteur privé



[Source : Syndicat Liberté Santé (syndicat-liberte-sante.com)]

Appel à la grève illimitée des professionnels de la santé du secteur privé

Dès le 15 septembre 2021

Le 12 Juillet 2021, Emmanuel Macron, trahissant ses promesses, engageait les institutions législatives en annonçant une «*obligation vaccinale*» pour les soignants, et en étendant le passe sanitaire pour les actions du quotidien.

La loi du 5 Août 2021, incluant tous les professionnels de la santé, et ratifiée par les deux assemblées en marche forcée, sur la base d'éléments scientifiques douteux, est venue confirmer le délitement de la séparation des pouvoirs exécutifs et législatifs.

Nous soignants, et acteurs des soins, rassemblés dans le Syndicat Liberté Santé (SLS), rappelons qu'aucun individu, pas même le Président de la République, aucun groupe d'individus, serait-ce l'Etat, ne peut disposer du corps d'autrui.

Nous rappelons avec la Loi Kouchner de 2002, que le patient doit avoir un consentement libre et éclairé des actes et traitements qui lui sont proposés.

Nous rappelons qu'il est de notre devoir de n'exercer aucune pression, ni aucune discrimination à l'égard des personnes vulnérables que nous accompagnons.

Nous nous opposons à cette entreprise d'intimidation, qui vise à forcer les consciences et violer les corps.

Le SLS appelle à la grève l'ensemble des professionnels de la santé libéraux et salariés du secteur privé

Du fait de la jeunesse du SLS, nous ne sommes pas en mesure d'appeler à la grève le secteur public, nous exhortons les syndicats historiques à nous rejoindre dans cette lutte, pour ne pas laisser les salariés du secteur public dans l'impossibilité de défendre leurs droits fondamentaux.

Partout en France, les soignants défendent le droit de disposer de leur

corps.

Face à cette réalité, de nombreux établissements envisagent de retarder l'obligation vaccinale.

Nous ne nous satisferons pas de demi-reculade ou de délais supplémentaires.

Nous sommes chaque jour plus nombreux et déterminés jusqu'à l'obtention du retrait
de l'obligation *vaccinale* des professionnels de la santé

ET

du retrait de l'obligation de présentation d'un passe
pour l'ensemble des services et établissements de santé, sociaux et médico-
sociaux.

Syndicat-Liberte-Sante.com